

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 13

**Séance du mardi 05 février 2013**

L'an deux mille treize et le cinq février l'assemblée régulièrement convoqué le 28 janvier 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Sont présents:** Emmanuel RIEHL, Claude SCHLOSSER, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Carmen DUBOIS, Françoise FOERSTER, Odile MANGEOL, Emmanuel LANTZ, Jean-Luc MOMBERT

**Représentés:** Jacques HENRY, Pascale PERNON, Alain PINOT

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Claude SCHLOSSER

---

Le maire sollicite de l'assemblée le report des points 4, 5, 7, 8, 9, 10, 12 et 13 ainsi que le rajout des points suivants :

- refus fermeture classe école élémentaire
- maintien indemnité mission préfecture

Nomination secrétaire de séance : Claude SCHLOSSER

Présentation du projet de sculptures pour le groupe scolaire par M. Yves LANTZ, tailleur de pierre.

Objet: DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2013 - DE 2013\_01

Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet, en cours de construction, d'un groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2013, 2ème tranche, consistant en l'aménagement des espaces publics, les honoraires, l'équipement en mobilier ainsi que les aléas, révisions et tolérances pour un montant H.T. de 1 149 000,16 €,
- adopte l'opération et arrête les modalités de financement :

Conseil Général de la Moselle 47 %	:	540 030,08 €
Etat (D.E.T.R.) 20 %	:	229 800,03 €
Commune 33 %	:	379 170,05 €

- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à la gestion de cette opération.

**Pour :** 12 **Abstention :** 1 **Contre :** 0

Objet: REMPLACEMENT POINTS D'EAU INCENDIE - DE 2013\_02

Le maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise REICHART pour le remplacement des points d'eau incendie défectueux d'un montant H.T. de 10 163,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ce devis.

**Pour :** 13 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Objet: PROJET DE REHABILITATION DE LA FORGE - DE 2013\_03

Un autre projet est porté à la connaissance des conseillers. Cependant et sur le projet

porté par M. Francis CHRISTOPHE les conseillers donnent un accord de principe sur la location des lieux dans l'attente de la mise en place des modalités contractuelles (durée, prix etc).

**Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0**

Objet: CESSION, LOCATION BATIMENT - DE 2013\_04

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 novembre 2012 concernant la demande de M. Marc HABER pour l'achat ou la location du bâtiment (bureau) situé sur l'emprise de l'ancienne scierie GROSJEAN devenue propriété communale.  
Il présente les informations nécessaires sur le projet envisagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place d'un bail commercial avec un loyer mensuel de 300,00 € et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à la gestion de ce dossier.

**Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0**

Objet: CONVENTION PARTICIPATION TRANSPORT CLIS - DE 2013\_05

Le maire présente au Conseil Municipal la convention de participation au transport des enfants de la CLIS à signer avec la commune de Lorquin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

**Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0**

Objet: MOTION DE SOUTIEN AU COMMISSARIAT DE SARREBOURG - DE 2013\_06

Le maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour le maintien du commissariat de police de Sarrebourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien au maintien du commissariat de police de Sarrebourg.

**Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0**

Objet: ECLAIRAGE INTERIEUR EGLISE - DE 2013\_07

Le maire présente au Conseil Municipal le projet du Conseil de Fabrique de la paroisse d'Abreschviller pour la réfection de l'éclairage intérieur de l'église. Le montant des travaux s'élève à 15 939,09 € T.T.C..

La situation financière du Conseil de Fabrique ne leur permet pas de prendre en charge ce montant en totalité. Il sollicite la commune pour une participation à ce projet.

Après en avoir délibéré et considérant l'article L25433 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de participer financièrement à hauteur de 8000,00 € sur devis présenté par le président du conseil de fabrique.

**Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0**

Objet: MAINTIEN INDEMNITE MISSION PREFECTURE - DE 2013\_08

Le maire d'Abreschviller expose aux membres du Conseil municipal que l'arrêté du 24 décembre 2012 fixe les nouveaux montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le régime indemnitaire des agents territoriaux a été défini par analogie avec le régime indemnitaire équivalent des fonctionnaires de l'Etat dans le respect des dispositions de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 et du décret n°91-875 du 06/09/1991.

Ainsi, pour chaque cadre d'emplois de la fonction publique territoriale, le décret précité indique le corps de fonctionnaires d'Etat correspondant.

Au regard de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 qui précise que « l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ... peut décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire » le maire propose donc de maintenir, à titre individuel, aux agents territoriaux concernés (*adjoint administratif de 1<sup>o</sup> classe, adjoint technique de 1<sup>o</sup> classe, ASEM de 1<sup>o</sup> classe, adjoint d'animation de 1<sup>o</sup> classe, opérateur des APS*) le montant de référence des dispositions antérieures.

- Le versement de l'indemnité d'exercice de missions des Préfecture dans les conditions fixées dans la délibération du 02 septembre 2009 (si cette prime a été instituée dans votre collectivité).

Les attributions individuelles prises en ce sens feront l'objet de décisions individuelles par l'autorité territoriale.

Adopté à l'unanimité.

**Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0**

Objet: REFUS FERMETURE CLASSE ECOLE ELEMENTAIRE - DE 2013\_09

Le maire présente au Conseil Municipal le courrier envoyé à l'inspecteur académique de la Moselle concernant le projet de fermeture d'une classe à l'école élémentaire:

" Nous venons d'apprendre par M. MARCHAL, inspecteur de l'éducation nationale pour le sud de la Moselle, que nous risquons de fermer une classe en école élémentaire, lors de la rentrée scolaire 2013-2014, car les effectifs prévisionnels sont à ce jour inférieurs de 6 élèves à ceux requis.

Cette mauvaise nouvelle appelle plusieurs remarques de notre part.

D'abord, nous sommes surpris que l'académie de Nancy-Metz soit la seule de France Métropolitaine à subir une diminution des effectifs dans l'enseignement primaire et secondaire alors que la population Lorraine continue d'augmenter.

L'Etat supprime des moyens dans le domaine de l'enseignement, si essentiel au développement d'une région et de ses habitants.

Quelle est la logique de créer des dizaines de milliers de postes dans ce domaine lors des 5 prochaines années (comme promis lors de la campagne des présidentielles) et dès cette année d'en supprimer des dizaines en Moselle et en Lorraine ?

Ensuite, nous voudrions attirer votre attention sur le fait que cette baisse d'effectifs est temporaire, puisque les années suivantes, le nombre d'enfants sera supérieur au seuil nécessaire pour conserver toutes les classes.

Si la diminution était pérenne, nous pourrions encore concevoir cette décision.

Faudrait-il fermer une classe une année pour l'ouvrir l'année suivante ?

Sachez que les effectifs de la maison d'enfants de LETTENBACH sont souvent connus peu de temps avant la rentrée.

Rappelez-vous qu'il y a quelques années, nous avons accepté une CLIS dans notre école et y avons fait des investissements à la charge de la commune. Nous avons aussi accueilli un RASED, dans un logement que nous avons mis à disposition gracieusement, pour lequel la commune engage régulièrement des frais.

Rappelez-vous aussi qu'il y a quelques mois quand l'état a lancé un appel républicain concernant l'accueil d'une famille de demandeurs d'asile, nous avons répondu présents à cet appel.

Enfin, Monsieur l'inspecteur, depuis que notre équipe municipale assume la gestion de la commune d'ABRESCHVILLER, elle a toujours donné la priorité aux enfants.

Création d'une aire de jeux, création d'un périscolaire et surtout construction d'un nouveau groupe scolaire avec périscolaire adapté aux besoins des habitants.

Cette construction est un investissement important pour la commune, mais aussi pour le conseil général, l'état et l'union européenne.

Les habitants de notre commune auraient vraiment l'impression que cet effort n'est pas reconnu si une classe était fermée, pour une baisse provisoire des effectifs de l'école. "

Le maire fait part à l'assemblée des dernières évolutions du dossier et notamment de l'action menée ces dernières heures par M. Christian MULLER, sous-préfet de Sarrebourg, auprès de l'inspection académique. Celle-ci vient de porter ses fruits et la classe ne sera pas fermée.

Le maire remercie chaleureusement M. le sous-préfet pour son intervention rapide et fructueuse.

**Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0**